



# CONTRAT D'ENGAGEMENT

## Champignons

### Cycle 1<sup>er</sup> semestre 2018



Entre l'adhérent de l'AMAP,

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
 Tél. portable : \_\_\_\_\_

Et l'association V'île Fertile représentée par

Jean-Bernard Math  
 Champignoniste  
 45bis avenue de la Belle Gabrielle  
 75012 Paris / 94130 Nogent-Sur-Marne

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP\* résumés ci-dessous :

**Engagements de l'adhérent :**

- Pré financer la production,
- Se rendre **au moins 1 fois** sur la ferme pendant la durée d'engagement pour participer aux activités de l'association
- En cas d'inscription à un évènement, alerter qui de droit et gérer ses retards et ses imprévus
- Participer à la réunion de bilan de fin de saison.

**Engagements du champignoniste partenaire :**

- Livrer chaque semaine ses produits frais de sa champignonnière
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents sur son site de production au moins 1 fois pendant la durée d'engagement,
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

**Engagements communs**

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole
- S'agissant d'un lancement d'activité, certaines livraisons pourront être décalées dans le temps (l'association s'assurera dans ce cas que l'on reste sur la même logique paire/impaire).

**Calendrier :**

- La période d'engagement débute le mercredi **21 février 2018** jusqu'au mercredi **28 Juin 2018**
- Le nombre de variétés des champignons et le poids du panier pourront varier en fonction de la production réelle de la champignonnière
- Les distributions ont lieu tous les mercredis **entre 19h30 et 20h30**, aux **Vergers de l'Îlot**, de Fontenay sous Bois

**Modalités d'engagement :**

- Le règlement est établi, **par chèque(s)**, à l'ordre de : "V'île fertile".
- Il peut s'effectuer en **1 chèque encaissé en début de saison**, ou **2 encaissés en février et avril** (pour cela, il vous suffit de diviser le montant par deux)

Merci de remplir les tableaux ci-dessous selon vos choix de règlements :

Distrib	Semaine	Date	Panier complet (~500g)			1/2 panier (~250g)			Vacances scolaires
			Toutes	Sem paires	Sem impaires	Toutes	distrib sem paires	distrib sem impaires	
Distrib n°01/07	S8	mer 21 févr 18	9€	9 €		4,5 €	4,5 €		Vac hiver
Distrib n°02/07	S11	mer 14 mars 18	9€		9 €	4,5 €		4,5 €	
Distrib n°03/07	S14	mer 04 avr 18	9€	9 €		4,5 €	4,5 €		
Distrib n°04/07	S17	mer 25 avr 18	9€		9 €	4,5 €		4,5 €	Vac printemps
Distrib n°05/07	S20	mer 16 mai 18	9€	9 €		4,5 €	4,5 €		
Distrib n°06/07	S23	mer 06 juin 18	9€		9 €	4,5 €		4,5 €	
Distrib n°07/07	S26	mer 27 juin 18	9€	9 €		4,5 €	4,5 €		
<b>Total</b>			<b>63€</b>	<b>36€</b>	<b>27€</b>	<b>31.5€</b>	<b>18€</b>	<b>13.5€</b>	
<b>Choix (cochez la colonne correspondante)</b>									

N° du chèque	Banque	Émetteur du chèque <small>(si différent de l'adhérent)</small>

Fait à Fontenay-sous-Bois, le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2018

L'adhérent	L'agriculteur
------------	---------------

\*disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau Amap Ile-de-France